

20 propositions pour améliorer la vie des femmes en France

I/ Développer l'autonomie financière des femmes.

- Maintenir les 35H/semaine – durée qui permet de concilier une vie familiale et une vie professionnelle.
- Instaurer un libre choix au temps partiel et au télétravail (sans justification particulière).
- Supprimer les inégalités de revenus F/H : à poste égal, formation égale, expérience égale, une femme est rémunérée à l'égal d'un homme sous peine d'une saisine du Défenseur des Droits.
- Promouvoir l'entreprenariat au féminin : défiscalisation des formations suivies, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression du RSI, taux de crédit avantageux pour les auto-entrepreneurs, TPE et PME, doublement des plafonds de chiffre d'affaires en vigueur pour les micro-entreprises, allègement du Code du Travail, accès facilité aux marchés publics.
- Instauration d'un SMIC minoré (forte réduction des charges sociales et patronales sur le SMIC).
- Ouverture de l'apprentissage et de l'alternance tout au long de la vie (sans condition d'âge).
- Nationalisation de l'Unedic (Pôle Emploi) et du Fongecif (Formation Professionnelle) afin de mieux accompagner le retour à l'emploi des publics vulnérables (RSA, chômeurs...).
- Création d'une assurance chômage universelle qui couvre les salariées mais aussi les commerçantes, indépendantes, entrepreneures, libérales et agricultrices.

II/ Promouvoir l'accès des femmes aux responsabilités

- Elargir les missions du Défenseur des Droits qui aura pour objectif de favoriser les opérations de contrôle aléatoire et imprévu sur les politiques d'équité F/H des entreprises publiques et privées.
- Imposer aux Conseils d'Administration des entreprises publiques comme privées de définir chaque année un quota de représentation féminine dans les Comités de Direction et Comités exécutifs des entreprises.
- Inciter les entreprises à rédiger un rapport annuel de situation comparée des femmes et des hommes sur la question de l'égalité salariale et à proposer des actions correctrices.
- Encourager les investitures des femmes issues des secteurs privé, entrepreneurial et associatif aux mandats électifs (formations dédiées, indemnité minimale, statut clarifié, parité à toutes les élections, création d'un congé électif permettant de réintégrer son poste salarié après un mandat de parlementaire ou de maire).

III/ Soutenir la parentalité des femmes et des hommes.

- Créer un congé de maternité garanti et indemnisé pour toutes les femmes quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, commerçante, agricultrice, libérale, indépendante, intermittente).
- Prendre en compte les aléas de la maternité dans le calcul de la retraite des femmes et augmenter le minimum vieillesse pour les femmes ayant élevé 3 enfants et plus.
- Porter le congé paternité à 4 semaines (sur la base du volontariat et utilisable jusqu'aux 18 ans de l'enfant).
- Développer les crèches privées, associatives et publiques.
- Défisicaliser à 50% les frais de garde pour les enfants de moins de 3 ans.
- Retour à un temps scolaire de 24 heures/semaine pour les écoliers des maternelles et primaires (4 jours x 6 heures). Développement d'activités récréatives ou d'études surveillées après et dans l'école.
- Rendre obligatoire la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans (6 ans dans les Instituts Médicaux Educatifs).
- Création d'un Ministère des Droits des Femmes et des Enfants.

Ces propositions ont été adressées aux 17 candidats à l'élection présidentielle et mises en ligne le 21 janvier 2017.